

Commune de
HÉNANBIHEN

EXTRAIT DU REGISTRE

Département des
Côtes d'Armor

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°12

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Arrondissement de
DINAN

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le quatre décembre deux mil quinze, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Daniel PAULET, Maire.

Étaient présents : M. PAULET Daniel, Mme RESMOND Sandy, M. MEHOUS Gwenaël, , Mme CORBIN Lucie, M. BENNE André, M. GAUTHIER Joseph, M. HOUZÉ Daniel, Mme LEBRET Isabelle, M. PANSART Yves, Mme LEGOFF Candyène, Mme LYONNARD Odile, Mme JOUAN Véronique, M. RAULT Daniel, Mme RONDEL Emmanuelle, M. CHANTOISEL Fabien.

Étaient Excusé(es) :
Pouvoirs

Secrétaire de Séance : MEHOUS Gwenaël.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé, à l'unanimité, (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), accepte l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour.

- Aménagement du parking de l'école : validation d'un devis de la Communauté de Communes du Pays de Malignon.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents : 0
Nombre de votants : 15

OBJET : Fusions des Communautés de Communes : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

N°165/2015

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe,

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1er janvier 2017,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de communes du Pays de Malignon avec la Communauté de communes de Plancoët Plélan,

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

15 votants

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 15

Contre : 15

Pour : 0

Abstention : 0

➤ EMET un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Notifiée le 16 décembre 2015

Certifiée exécutoire

le 14 décembre 2015

